

# NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2017 VOTÉS LE 27 MARS 2017

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

## **BUDGET PRINCIPAL 2017**

### **1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune AU 31.12.2016**

La population totale de Belleneuve: source INSEE

2013	2014	2015	2016	2017
1665	1645 hab	1654 hab	1665 hab	1659

#### **L'analyse des ratios de Belleneuve :**

La population DGF de Belleneuve :

2013	2014	2015	2016
1644	1650 hab	1659 hab	1670

#### **① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :**

2013	2014	2015	2016
472	443	458	442

#### **② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :**

2013	2014	2015	2016
549	583	578	570

#### **Les évolutions entre 2015 et 2016**

- Un résultat en augmentation
- Une DGF qui continue de diminuer
- Pas de ventes de bois
- Des taxes additionnelles aux droits de mutation en forte augmentation, ce qui vient compenser la baisse de DGF
- Un montant de charges de personnel en augmentation (recensement de la population, arrêt congé maternité)
- Des charges de gestion courante également en stabilité
- Un travail constant pour faire des économies sur les différents postes

### ③ [Produit des impositions directes / population :](#)

2013	2014	2015	2016
244	251	259	260

- Un accroissement du produit des impôts lié à une revalorisation des bases de 0.9 % (loi de finances)

### Evolution des bases d'imposition :

	2013	2014	2015	2016	2017
	M€	M€	M€	M€	M€
<b>BASES</b>					
Taxe habitation	2108	2134	2155	2179	2195
Foncier bâti	1252	1274	1293	1311	1313
Foncier non bâti	55	55	55	56	53.8
CFE	108	105	104	107	

### Taux d'imposition stables de 2012 à 2017 :

- Taxe d'habitation : 13.53 %
- Taxe foncière bâti : 13.27 %
- Taxe foncière non bâtie : 43.11 %
- Cotisation foncière des entreprises : 14.29 % (Passage de la Communauté de Communes en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

Il est proposé de les maintenir pour 2017. Le Conseil Municipal a la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale d'autant plus que le fonds de roulement reste important.

### ④ [Dépenses d'équipement brut / population :](#)

2013	2014	2015	2016
273	889	86	180

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable. La forte évolution entre 2013 et 2014 est liée à la construction de l'espace culturel, du hangar en zone artisanale et à un programme de travaux de voirie relativement important. La forte régression en 2015 s'explique la volonté de limiter les investissements afin de reconstituer le fonds de roulement dans un contexte financier tendu. En 2016, ce chiffre repart à la hausse, notamment du fait du commencement des travaux du cabinet médical, de la réalisation du verger de sauvegarde avenue de l'Union des Peuples, des travaux forestiers importants bien qu'il n'y ait pas de ventes de bois et du déplacement et réaménagement de l'aire de jeux Rue de la Charme aux Loups.

Les principaux investissements réalisés en 2016 sont les suivants :

INVESTISSEMENTS	COUTS
Remplacement copieur (achat)	4 800
Chemin STEP + pont Ste Gertrude	9 210
Signalétique/panneaux	9751

Aménagement aire de jeux rue de la Charme aux Loups	18 678
Démolition Mille Clubs	23 668
Travaux forestiers	15 978
Travaux de voirie (Rue de chevreur et rue de la grosse borne)	82656
Travaux cabinet médical	111 916
Zinguerie court de tennis couvert	3007

⑥ [Encours de la dette/population :](#)

2013	2014	2015	2016
55	416	385	359

L'augmentation observée entre 2013 et 2014 s'explique par le recours à un nouvel emprunt de 600 000 €, servant à financer la construction de l'espace culturel.

Il convient toutefois de noter que ce ratio reste inférieur à la moyenne de la strate.

L'encours de la dette est constitué de 3 emprunts, 2 pour le logement rue de Savolles et un pour l'espace culturel.

Un emprunt a été renégocié au début de l'exercice 2015 permettant de réduire le coût de la dette.

Tous les emprunts sont à taux fixe.

Ces taux garantissent à la Commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

Il est prévu de souscrire un emprunt de 156 000 euros au taux de 1.24 % pour le cabinet médical. Les échéances de cet emprunt seront couvertes par les loyers versés par les occupants.

2013	2014	2015	2016
1644	1650 hab	1659 hab	1670

⑥ [DGF \(dotation globale de fonctionnement\) / population :](#)

2013	2014	2015	2016
151€	150 €	139 €	128 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

⑦ [Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :](#)

2013	2014	2015	2016
35%	35%	34%	38 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

## 2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

### - subventions aux associations

- Comité jumelage : 100 €
- Souvenir Français : 100 €
- Les amis des bêtes : 822.50 €

### - prestations en nature accordées aux associations.

Mise à disposition espace culturel aux associations :

- Coût de fonctionnement : 27 591 €

Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes

Mise à disposition gratuite de la cure

Prêt de matériel (bancs, tables....)

Mise à disposition du personnel technique pour installation de matériel

Photocopies

Publications dans le bulletin municipal : 2 000 €

## 3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2016

<b>BUDGET COMMUNE</b>				
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Dépenses	1191986	Dépenses	1222551,49	
Recettes	1589064,76	Recettes	1222551,49	
<i>Résultat</i>	<i>397078,76</i>	<i>Résultat</i>	<i>0</i>	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>397078,76</b>	
<b>BUDGET BIBLIOTHEQUE</b>				
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Dépenses	15370	Dépenses	7525,55	
Recettes	15370	Recettes	7525,55	
<i>Résultat</i>	<i>0</i>	<i>Résultat</i>	<i>0</i>	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>0</b>	
<b>BUDGET CHAUFFERIE</b>				
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Dépenses	40 852,00 €	Dépenses	21 828,25 €	

Recettes	49 761,59 €	Recettes	21 828,25 €	
Résultat	8909,59	Résultat	0	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>8909,59</b>	
<b>BUDGET BULLETIN MUNICIPAL</b>				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	13200			
Recettes	13200			
Résultat	0			
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>0</b>	

#### 4/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

##### CESSIONS :

Cession de parcelles :

AA 118 : 40 000 €

D 1078 : 24 020 €

D 762 : 17 760 €

ZC 285 : 78540 €

##### ACQUISITIONS :

Néant

#### 5/ BUDGET PRINCIPAL 2017

Le fonds de roulement fin 2016 s'élève à 896 522 €. Il se conforte par rapport à celui constaté fin 2015 de 122 975 euros, grâce à une régression des charges de fonctionnement d'une part et grâce aux cessions immobilières, d'autre part, figurant ci-dessus. Et ce, malgré la poursuite de la baisse de la dotation de l'Etat.

#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	<b>2014 réalisé</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>BUDGET 2017</b>
<b>RÉCETTES COURANTES DE FONCT</b>	<b>962 322</b>	<b>959 480</b>	<b>952 810</b>	<b>840 796</b>
dotation de fonctionnement	246 931	230 740	213 215	196 000
DSR Dot péréquation	125 742	141 653	146 614	146 000
impositions directes	414 286	429 241	434 177	391 710
compensation Etat	26 607	22 949	18 564	13 000
autres recettes fiscales	33 775	33 992	67 174	30 000
produits des services domaines	69 134	77 031	71 293	60 800
produits de la forêt	45 847	18 712	1 365	1 603
Autres produits		5 163	408	1 683

Une nouvelle baisse de dotation de fonctionnement qui vient impacter le budget

Au niveau impôts et taxes, la ligne ne comporte plus les taxes liées aux entreprises perçues désormais par la Communauté de Communes dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique. Le produit a été revalorisé de 0.4 %, pourcentage de revalorisation des bases.

Produits des services et domaines : une prévision prudente par rapport aux encaissements à intervenir, notamment les locations de salles, les prestations à réaliser à l'extérieur

Produits de la forêt : dans un soucis de prudence, les ventes de bois n'étant pas certaines, elles n'ont pas été intégrées au budget.

## **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	<b>REALISE 2014</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>REALISE 2016</b>	<b>BUDGET 2017</b>
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>721 356</b>	<b>738 175</b>	<b>720 966</b>	<b>737 685</b>
frais de personnel	258 745	260 451	276 881	302 600
Charges gestion courante	162 560	160 445	164 896	205 800
Charges gestion courante forêt	3 721	6 873	7 457	500
participation SIVOS	193 782	201 324	162 481	0
attribution de compensation				112 800
Autres charges	102 548	109 082	109 251	115 985
<b>1- EPARGNE GESTION</b>	<b>240 966</b>	<b>221 306</b>	<b>231 844</b>	<b>103 111</b>
<b>intérêts de la dette</b>	<b>10 095</b>	<b>21 748</b>	<b>17 077</b>	<b>16 571</b>
intérêts de la dette ancienne	10 095	21 748	17 077	15 609
intérêts de la dette nouvelle				962

Les charges de personnel sont en augmentation. Elles intègrent une éventuelle évolution du point d'indice ainsi qu'une revalorisation du régime indemnitaire. Les rémunérations des agents recenseurs et des personnels recrutés pour le remplacement du congé maternité expliquent également l'évolution de ce poste entre 2015 et 2016.

Les charges de gestion courante sont en légère augmentation. Des sommes ont été portées dans les différents postes d'entretien de bâtiment, voirie et terrains afin de pallier aux éventuels aléas qui pourraient survenir en cas d'exercice.

La participation à verser a été retirée du budget suite au transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois.

La ligne attribution de compensation va être versée à la Communauté de Communes et correspond à la différence entre le coût transféré de la compétence scolaire et la fiscalité des entreprises.

## **L'INVESTISSEMENT**

Les crédits suivants ont été portés au budget en section investissement

- Travaux forestiers : 8000 €
- Enfouissement des réseaux Place F Lucot et Rue de la Place : 58 000 € - Subvention : 3000 €
- Achat de matériel pour les services techniques : 24 000 € (camion, saleuse, broyeur)

- Travaux de voirie Rue de la Place et Place F Lucot : 22000 € - Subvention 5 200 €
- Aménagement salle de repos Atelier : 10 080 € - subvention 2068 €
- Aire de jeux City Stade : mise aux normes, réfection sol : 27 000 €
- Construction cabinet médical : 120 739 € - Subvention : 56 025 € (Solde opération)
- Réfection clocher église : 15 000 € - subvention : 5000 €
- Plantation avenue Union des Peuples : 10 739 € - Subvention : 10 540 € (solde opération)
- Etude Résidence intergénérationnelle : 9000 €
- Révision PLU : 12054 €
- Revitalisation centre commercial : 630 326 € - Subvention : 394 125 €
- Pont rue du Château : 26 000 € - Subvention : 14 896 €
- Transformateurs, mise en peinture : 6000 €
- Parking et plantations cabinet médical : 103 000 € - Subvention : 23953 €